FICHE DE CULTURE
ANNEE _____

PRODUCTEUR (Nom, Prénom, Commune) : _____

_____

Mail : _____Portable :_____

COOPERATIVE L'OULIBO - 4 Hameau de Cabezac - 11120 Bize Minervois - Tél : 04.68.41.95.81

DATE	PARCELLE CULTURALE	INTERVENTION (traitements, déserherbage, irrigation, etc…)	NOM PRODUIT UTILISE	NOM MATIERE ACTIVE	QUANTITE DE PRODUIT UTILISE	QUANTITE DE PRODUIT / HA	FACTEUR DECLENCHANT	DIVERS

Depuis 2007, il y a obligation de traçabilité pour tous les productions agricoles animales ou végétales.
Cela veut dire que vous devez noter tous les produits phytosanitaires que vous utilisez, traitements contre la mouche et autres, les produits pour désherber, etc...
Cet enregistrement obligatoire doit se faire sur la fiche de culture ci-jointe que vous pouvez aussi vous procurer directement à la coopérative.
Vous devez garder cette fiche en votre possession pendant 5 ans et en donner une copie à la coopérative lors de votre premier apport d'olives de table ou d'olives à huile.
Sans cette fiche de culture et en cas de contrôle des services de l'état, vous vous exposez ainsi que la coopérative à de lourdes sanctions.
Les différentes affaires plus ou moins récentes, vache folle, grippe aviaire, contamination des œufs en aout 2017, montrent qu'aucune filière n'est à l'abris.
Pour 2019 nous veillerons à ce que chacun d'entre vous respecte la législation et nous remette cette fiche correctement remplie en début de récolte.